



**Règlement du jeu-concours
«Gagnez un weekend en famille à Vulcania»
du 6 février au 7 mars 2010**

Article 1 – Société organisatrice

La société SEM Volcan, Vulcania, immatriculée au RCS de Riom sous le n°423.556.356, SIRET 423.556.356.000.24 dont le siège social se situe Route de Mazayes – 63230 Saint Ours les Roches, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Gagnez un weekend en famille à Vulcania**» sur le site Internet www.resolumentauvergnat.com.

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu est ouvert aux mineurs désirant y participer et résidant en France Métropolitaine. Les enfants du personnel travaillant pour le compte de l'enseigne « Vulcania » ne peuvent y participer. La participation s'effectue uniquement sur le site internet de Vulcania www.resolumentauvergnat.com et est limitée à une seule inscription par personne (même nom, même adresse).

Seules les inscriptions dûment complétées seront pris en compte. Toute indication inexacte, incomplète entraînera l'élimination automatique du participant. Le tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses aux questions posées. La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu-concours

Ce jeu se déroulera du 6 février au 7 mars 2010 sur le site internet de Vulcania www.resolumentauvergnat.com.

Article 4 – Description du jeu

Pour participer à ce jeu, il suffit de se rendre sur le site internet de Vulcania www.resolumentauvergnat.com du 6 février au 7 mars 2010, de répondre aux questions posées et de remplir les champs obligatoires (indiqués par un astérisque) dans la partie « coordonnées ».

Le gagnant du jeu sera désigné par tirage au sort le 8 mars 2010 parmi les bonnes réponses. Un tirage au sort déterminera le gagnant.

Article 5 – Dotations

Ce jeu-concours est doté de :

- 1 week-end en hôtel catégorie 2 étoiles en demi-pension, en famille pour 4 personnes sur la base de 2 adultes et 2 enfants de plus de 6ans : le séjour comprend 1 nuit en demi-pension, 1 entrée par personne pour 1 journée. Toute autre dépense n'est pas comprise dans le lot, et reste à la charge du gagnant.

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot par participant (même nom, même adresse). Le lot ci-dessus ne sera ni repris ni échangés contre un autre lot ou des espèces.

Article 6 – Désignations des gagnants

Parmi les participants, sera désigné gagnant le premier tiré au sort qui aura répondu correctement aux questions «**Gagnez un weekend en famille à Vulcania**» sur le site internet de Vulcania www.resolumentauvergnat.com du 6 février au 7 mars 2010.

Article 7 – Remise des lots

Le gagnant recevra son lot par courrier.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de son inscription.

Article 8 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.

Les participant pourront demander à ne pas figurer ou être retiré du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : Vulcania – Routes de Mazayes – 63230 Saint Ours les Roches

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoquent ou périmées

Article 10 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 7 avril 2010, le cachet de la poste faisant foi. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées sont : Vulcania – Routes de Mazayes – 63230 Saint Ours les Roches. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exacte de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. Vulcania sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 11 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site Internet www.resolumentauvergnat.com.

Article 12 – Responsabilité

Vulcania ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.